

Dossier suivi par
Nathalie Bouvier
Téléphone
05 63 97 54 60
05 63 97 54 71
Fax
05 63 97 54 60

Mail.
0810126x
@ac-toulouse.fr

Rue Lapeyrouse BP 520
81204 MAZAMET CEDEX

DNB – Brevet des collèges 2020

Annulation des épreuves terminales et de l'oral

Comment seront évalués les élèves ?

Ils seront évalués sur la base du livret scolaire, qui représente d'ores et déjà 50% de la note finale du brevet, et qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les notes du 3ème trimestre compteront-elles dans le livret ?

Le diplôme est délivré sur la base de niveau de maîtrise des compétences, eux-mêmes fondés sur l'appréciation du conseil de classe qui se prononce au 3ème trimestre de l'année de 3ème. Les notes obtenues en cours d'année fondent évidemment en grande partie son appréciation. Si la réouverture des établissements le permet, le conseil de classe tiendra compte du résultat des évaluations passées par les élèves postérieurement à la réouverture des établissements en dehors de la période de confinement.

Les évaluations passées pendant le confinement compteront-elles ?

Les évaluations auxquelles les professeurs auraient procédé pendant le confinement ne compteront pas pour l'obtention du diplôme, afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats.

Qui délivrera le diplôme ?

Comme d'habitude, le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Ce jury se prononce déjà sur le fondement du livret de l'élève et des notes obtenues aux épreuves nationales. Cette année, exceptionnellement, il se fondera uniquement sur le livret de l'élève.

Les candidats devront-ils passer un oral ?

Non. L'épreuve orale porte en principe sur la soutenance d'un projet dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) que le candidat a suivi. La fermeture sur une longue période des collèges mettrait de nombreux candidats en difficulté, dès lors qu'ils n'ont pas pu mener à bien leur projet ou leur parcours.

Afin de ne pas léser les candidats, l'épreuve orale est donc supprimée.

Orientation



2/2

Calendrier :

Lundi 04 mai	Ouverture de la saisie des vœux AFFELNET Post 3ème.
Du lundi 04 au jeudi 07 mai	Réunions à distance avec les familles (visioconférences) pour conseils et aide à la saisie des vœux.
Vendredi 29 mai	Fin de saisie des vœux AFFELNET Post 3ème. Fermeture du site aux familles.
Vendredi 05 juin	Date limite de dépôt des demandes de dérogation à la DSDEN.
Lundi 08 juin	Conseil de classes du 3 ^{ème} trimestre.
Du 08 au 12 juin	Phase de dialogue avec les familles en cas de désaccord entre les vœux de la famille et l'avis du conseil de classe.
Mardi 30 juin	Diffusion des résultats d'affectation post 3ème

Les professeurs principaux des classes restent les référents prioritaires dans la phase d'orientation des élèves de 3^{ème}.

Les familles peuvent se mettre en relation avec madame Godard, Psychologue de l'Education nationale COP, par la messagerie ENT ou à l'adresse mail suivante : Valerie.Godard@ac-toulouse.fr

La Principale

N. BOUVIER